



COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE (SAVOIE)

**COMMUNE DÉLÉGUÉE D'AIME  
RÉVISION ALLÉGÉE N° 2  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

# **A V I S   D ' E N Q U Ê T E   P U B L I Q U E**

Madame le Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne informe le public que par arrêté municipal du 25 mai 2021 a été prescrite l'enquête publique sur les dispositions de la révision allégée n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune déléguée d'Aime.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie d'Aime, du 14 juin au 16 juillet 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance :

à la mairie d'Aime :

- du lundi au jeudi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30 sauf les mardis et vendredis après-midi, et à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés,

et consigner éventuellement ses observations ou propositions sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie d'Aime-la-Plagne – 1112 Avenue de Tarentaise – BP 58 – 73211 AIME-LA-PLAGNE CEDEX ou par voie électronique à l'adresse suivante [mairie@mairie-aime.fr](mailto:mairie@mairie-aime.fr) ou sur le site dédié suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2493>.

Monsieur Michel Deronzier commissaire enquêteur est désigné en cette qualité et recevra personnellement à la mairie d'Aime-la-Plagne :

- ◆ lundi 14 juin 2021 de 15 h à 17 h 30
- ◆ mercredi 30 juin 2021 de 10 h à 12 h
- ◆ Vendredi 16 juillet de 15 h à 17 h

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Aime-la-Plagne pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête, où toute personne pourra en demander communication, ainsi que sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.ville-aime.fr>